

## **Lignes directrices de la CRE : l'A.N.O.D.E salue la publication et rappelle son engagement envers les consommateurs.**

**Suite à la publication des lignes directrices de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) visant à renforcer l'information et la protection des consommateurs d'énergie, l'A.N.O.D.E salue cette initiative et rappelle son engagement envers les consommateurs.**

L'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (A.N.O.D.E), qui rassemble les entreprises désireuses de promouvoir l'émergence d'un véritable marché concurrentiel de l'énergie en France au profit des consommateurs, soutient cette démarche à laquelle elle a contribué activement et dont elle partage les objectifs de mise en place d'un cadre garantissant transparence et confiance entre fournisseurs et consommateurs.

### **Engagement des membres**

L'A.N.O.D.E encourage l'ensemble de ses membres à s'engager dans cette démarche en fonction de leurs capacités. Nous croyons fermement que ces lignes directrices permettront de renforcer la confiance des consommateurs et de promouvoir une concurrence saine et équitable sur le marché de l'énergie. Elles permettent également de clarifier les modalités d'application de certaines dispositions législatives qui étaient floues, voire parfois contradictoires.

### **Flexibilité sur les délais de mise œuvre**

L'A.N.O.D.E demande à la CRE de la souplesse quant aux délais de mise en œuvre de ces lignes directrices. En effet, certaines nécessiteront des évolutions techniques et opérationnelles importantes pour les fournisseurs. Le régulateur devra donc être en mesure de prendre en compte les situations spécifiques qui pourront être présentées et justifiées par nos membres, afin de faciliter l'engagement des fournisseurs dans cette démarche.

## **Évolutions réglementaires pour réduire les risques**

La mise en place de ces lignes directrices par la CRE s'inscrit dans un cadre plus large de renforcement de la régulation de l'activité de fourniture en France. L'A.N.O.D.E contribue activement à ce travail qui doit se faire en concertation avec les fournisseurs pour garantir son opérationnalité et son efficacité. Elle demande à la CRE davantage de séquençage et de temps accordé aux fournisseurs pour la phase de mise en œuvre.

Par ailleurs, la crise a également révélé la part de plus en plus importante de risques portés par l'activité de fourniture. En conséquence, nous demandons à la CRE d'ouvrir un volet de travail avec les fournisseurs afin de définir les évolutions réglementaires à mettre en œuvre pour réduire les risques portés par les fournisseurs d'énergie.

L'A.N.O.D.E souhaite continuer à collaborer étroitement avec la CRE et l'ensemble des parties prenantes pour garantir que les intérêts des consommateurs, y compris leur droit au choix de leur fournisseur et de leur offre, restent au cœur de toutes les évolutions du marché de l'énergie. Elle continuera à œuvrer pour garantir également la capacité de tous les fournisseurs à investir, innover et animer le marché dans le secteur de l'énergie en France.

---

### **A PROPOS DE L'ANODE**

Créée en 2006, l'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (A.N.O.D.E) rassemble les entreprises désireuses de promouvoir l'émergence d'un véritable marché concurrentiel de l'énergie (gaz et électricité) en France, afin de permettre à tous les consommateurs de choisir librement leur fournisseur et l'offre la plus adaptée à leur besoin. – [www.anode-asso.org](http://www.anode-asso.org)

### **Contact presse**

[contact@anode-asso.org](mailto:contact@anode-asso.org)

---